

Réunion avec le Major de la Gendarmerie de Crémieu pour la mise en place de la
« Participation Citoyenne »
Jeudi 11 Avril 2024 10/12 en Mairie

Présents : Elus : GRAUSI Jérôme (Maire) - ROMANOTTO Nicolas - Gaël RAFFELLI -
GEORGES Corinne DECHANOZ Sylvie

Major de Gendarmerie FOURET accompagné par l'Adjudant-Chef LIEBER...

Extérieur référent de quartier, Bernard BOUCHET (Cpte Rdu).

Nicolas demande un certain nombre de précisions quant à la remise en activité de l'ancienne structure de Voisins Vigilants remplacée par la structure « Participation Citoyenne ».

Le Major fait part de certaines expériences en cours (Frontonas, Trept) afin d'expliquer comment elles fonctionnent. Leur découpage se fait à partir des zones et listes de bureau de vote dont la Mairie a la maîtrise. Cela facilite les recherches et permet de mieux cibler de qui on parle et d'où il est ...

Nicolas précise que, dans le cadre de la démocratie locale et participative, 5 quartiers ont été défini sur StR sur lesquels on peut s'appuyer. Il propose de conserver ce découpage afin de ne pas les multiplier au risque d'embrouiller les gens.

Il pose la question de la communication entre les différents interlocuteurs.

Le Major explique que sur Frontonas seulement 2 référents sont en relation avec le mail de la gendarmerie afin d'éviter trop de signalements et souvent des signalements sans importance particulière. Ils communiquent tout éléments susceptibles de renseigner les forces de l'ordre (photos, N° immatriculation, jour, heure, couleurs etc ...) pour poursuite de l'enquête si nécessaire. Sur StR l'avantage est celui de la présence de 2 Gardes Municipaux par lesquels ces infos peuvent transiter et être filtrées.

Il y a 2 hypothèses :

Urgence : un citoyen constate un cambriolage en cours, un accident, des va et viens suspects ... il appelle le 17 ou la Police Municipale. Il faut alors repérer tous les éléments susceptibles d'aider à l'enquête mais surtout ne pas se mettre en danger en prenant des initiatives inconsidérées et inappropriées. StR, de par sa situation géographique est la Commune la plus impactée par la délinquance : « On veut la paix, on surveille ! » il faut se sentir concerné !

Non urgence : Vous repérez quelque chose d'anormal, de bizarre en vous promenant ... vous le signalez par le biais de « Participation Citoyenne » et son référent ou aux PM (Policiers Municipaux) qui analyseront ce qu'il y a lieu de faire ou pas en fonction de l'importance.

Le choix des référents est important afin qu'il n'y ait pas trop de « remontées » sans importance particulière (trop d'info, tue l'info).

Nicolas explique la procédure envisagée d'être mise en place avant fin juin.

- Distribution d'une lettre d'info à tous les habitants avec un auto-collant « Participation Citoyenne » joint à mettre où l'on veut pour signaler la vigilance.
- Une réunion publique d'information générale avec appel aux personnes intéressées pour prendre en charge une fonction de référent.
- Il signale que les anciens référents n'ont jamais eu d'alerte pendant leur activité. Il y a dû avoir d'autres moyens de communication ?

Le Major informe que les cambriolages sont très majoritairement réalisés de jour sauf pour les entreprises. Que les vols de voitures ou de pièces détachées sont en hausse et rappelle qu'il ne faut pas se mettre en danger par une attitude réactive et irresponsable.

On parle de cambriolage ... Nicolas demande si l'on peut associer les incivilités au champ d'action de « Participation Citoyenne » ? Qu'en est-il aussi pour le tapage nocturne ?

Le Major répond par OUI, comportement suspect, jets de déchets dans la nature etc ... Pour les nuisances nocturnes elles ne nuisent pas à la sécurité des individus et elles doivent être signalées en prenant le maximum de renseignements sur les auteurs, les lieux, l'heure etc ... Les patrouilles de gendarmes sont réduites et souvent indisponibles et dans ce cas et avec les renseignements recueillis les fautifs reconnus seront convoqués par le Maire.

L'ancienne convention Voisins Vigilants se poursuivait par tacite reconduction. Il va falloir la reconduire en apportant les modifications dues au changement des noms et des personnes qui l'avaient signée. Il s'agit toujours d'une convention tripartite : Préfecture, Gendarmerie, Mairie.

La réunion Publique est prévue le 15 mai 2024 à 19 h en salle carrelée

Un courrier invitation, accompagné de l'auto-collant, sera distribué auparavant à la population.